

Visa Schengen pour conjoint et partenaire enregistré de citoyen l'UE/EEE

Nom du demandeur: _____		Date de demande: _____		
Documents demandés		Oui	Non	Notes
1	Formulaire de demande de visa, original: Dûment rempli, daté et signé par le demandeur. Le formulaire de demande de visa et la page complémentaire doivent être signés par les deux parents dans le cas d'un enfant mineur. Cliquez ici pour télécharger le formulaire de demande de visa Schengen. Il est impératif que les informations mentionnées sur le formulaire de demande de visa Schengen telles que les adresses, les numéros de téléphone, etc. soient identiques aux données personnelles du demandeur. Si cette exigence n'est pas respectée, la demande de visa sera refusée.			
2	Une photo format passeport 3,5 cm x 4,0 cm: - En couleur sur fond clair blanc - Au format 3,5 cm x 4,0 cm - Prise de face et tête nue - Récente (datant au maximum de 6 mois) - Oreilles et sourcils doivent être apparents sur la photo La photo doit présenter un gros plan du visage et du cou de telle sorte que le visage représente 70% - 80% de la photo.			
3	Passeport, original: Valable au moins trois mois après la fin du séjour prévu en Suisse ou dans un autre État membre de l'espace Schengen, doit contenir au moins deux pages vierges. Si vous possédez un ou plusieurs précédents passeports, ceux-ci devront être présentés.			
4	Passeport, copies: Deux photocopies du passeport (page comportant les données personnelles)			
5	Preuve de changement de nom et/ou prénom, le cas échéant: Présenter l'original et remettre une photocopie			
6	Passeport du citoyen de l'UE/EEE : Une photocopie du passeport du citoyen de l'UE/EEE (page comportant les données personnelles)			
7	Copie du permis de résidence suisse valable du citoyen de l'UE/EEE : Pas nécessaire si le citoyen de l'UE/EEE n'a pas domicile en Suisse.			
8	Confirmation de l'inscription du mariage dans les registres du pays d'origine du citoyen de l'UE/EEE: Confirmation établie depuis moins de six mois			

La procédure applicable aux demandes de visa des conjoints et partenaires enregistrés des citoyens de l'UE/EEE est facilitée. Les conjoints et partenaires enregistrés des citoyens de l'UE/EEE peuvent déposer leur demande de visa Schengen directement au Centre consulaire régional Bangkok durant les heures d'ouverture, avec rendez-vous préalable. La présence en personne est requise. La demande de visa ne peut pas être présentée par courrier.

Frais de visa: la demande de visa est gratuite.

Information supplémentaire : La présentation d'une assurance-maladie en voyage et d'une réservation du billet d'avion n'est pas requis. Le passeport muni du visa pourra être récupéré le jour ouvrable suivant durant les heures d'ouverture sans rendez-vous préalable. Le passeport peut aussi être retourné par EMS à une adresse en Thaïlande, si une enveloppe pré-affranchie (timbre postale THB 50.00) et pré-adressée est jointe à la demande. Le Centre consulaire régional Bangkok ne délivre aucun visa aux citoyens des États membres de Schengen possédant également la nationalité d'un État tiers.

Les documents en langue thaïlandaise doivent être traduits en anglais ou dans une langue officielle suisse (f, a, i) par un bureau de traduction.

Si vous soumettez des documents prouvant des relations familiales ayant été établis dans un autre pays que la Thaïlande, vous devez obtenir une légalisation des documents par l'ambassade ou par le consulat compétent.